

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 28 mai 2010  
(convocation du 17 mai 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Mai Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÛZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPÉ Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11 h 45  
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÛZERE Jean-Marc  
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain jusqu'à 10 h 10  
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10 h 20  
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude à partir de 11 h 25  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 00  
Mme LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean  
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel  
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard  
M. BOUSQUET Ludovic à Mme. FAYET Véronique  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme. COLLET Brigitte  
M. CAZENAVE Charles à M. DUCASSOU Dominique  
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel

M. COUTURIER Jean-Louis à Mme FAORO Michèle jusqu'à 11 h 00  
Mme DESSERTINE Laurence à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10 h 10  
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h 25  
M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain  
M. GALAN Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude  
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis  
Mme LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien à partir de 11 h 45  
M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques  
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck  
M. PENEL Gilles à Mme. ISTE Michèle  
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas  
M. REIFFERS Josy à M. DUPOUY Alain

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Carbon Blanc - Aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection de l'avenue Victor Hugo, l'avenue Lafontaine et la rue Lamartine avec raccordement aux voies adjacentes - Lancement de la procédure préalable à la déclaration d'Utilité Publique avec mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Approbation - Autorisation**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'objectif de l'opération consiste dans le cadre de la programmation figurant au contrat de co-développement 2009/2011 (fiche action 14) à réaménager sur la commune de Carbon Blanc le carrefour à feux existant en carrefour giratoire à l'intersection de l'avenue Victor Hugo, de l'avenue Lafontaine et de la rue Lamartine avec raccordement aux voies adjacentes.

Les avenues Victor Hugo, Lafontaine et la rue Lamartine voiries à vocation intercommunale inscrites en catégorie 2 du réseau hiérarchisé de voirie de la Communauté urbaine de Bordeaux assurent la desserte Nord - Sud, Est - Ouest de la commune.

Le projet consiste à transformer le carrefour à feux existant en carrefour giratoire afin de conforter le rôle d'itinéraire intercommunal des voies précitées avec les fonctions urbaines existantes, en s'attachant à en améliorer la sécurité et le partage de l'espace public pour chaque type d'usagers.

**Les objectifs principaux poursuivis sont :**

☞ Assurer un meilleur partage de l'espace public entre les différents utilisateurs.

Actuellement, le carrefour « Victor Hugo / Lafontaine/ Lamartine » ne permet pas aux différents usagers de circuler dans de bonnes conditions.

L'objectif est de créer un carrefour giratoire où piétons, cyclistes et automobilistes puissent circuler dans de bonnes conditions de confort et de sécurité.

☞ Sécuriser le carrefour routier « Victor Hugo / Lafontaine / rue Lamartine » et accentuer le caractère urbain des espaces traversés.

Ce carrefour est actuellement géré par des feux tricolores. L'objectif est donc de le redéfinir de manière à améliorer sa lisibilité et son fonctionnement, ainsi que réduire la vitesse.

☞ Accentuer le caractère urbain des espaces traversés.

**Caractéristiques de l'aménagement projeté :**

- cheminement piéton d'emprise variable
- piste cyclable bidirectionnelle
- chaussée annulaire
- îlot central
- raccordement aux voies existantes

L'anneau central du giratoire bénéficiera d'un traitement paysager.

Le coût prévisionnel pour la réalisation de ce projet de voirie (acquisitions foncières, travaux de voirie) est estimé sommairement à 841 000 €TTC ± 20% valeur février 2010

La mise en œuvre du projet de voirie nécessite des emprises foncières. La Communauté urbaine de Bordeaux a déjà réalisé plusieurs acquisitions, à l'exception d'une emprise restant à acquérir, terrain à détacher d'une propriété privée non bâtie, cadastrée section AI n° 34. Cette acquisition ne pouvant être effectuée par voie amiable, le lancement de la procédure préalable à la Déclaration d'Utilité Publique est donc nécessaire.

Afin de mettre le Plan Local d'Urbanisme en compatibilité avec le projet, il est nécessaire, par application de l'article L123-16 du code de l'urbanisme, que l'Enquête Publique porte à la fois sur l'utilité publique de l'opération et sur la mise en compatibilité du P.L.U. qui en est la conséquence.

A cet effet, le Conseil de Communauté est appelé à solliciter auprès de Monsieur le Préfet de la Gironde l'ouverture des enquêtes préalables à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) sur la base des dossiers qui lui seront transmis, incluant les pièces suivantes :

- A- objet de l'enquête – informations juridiques et administrative,
- B- plan de situation,
- C- notice explicative,
- D- plan général des travaux,
- E- caractéristiques des ouvrages,
- F- appréciation sommaire des dépenses,
- G- mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le conseil de communauté,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 1311-9

Vu le Code de l'Expropriation, notamment ses articles L11-1 à L11-5 et R11-14-1 à R11- 14-15,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L123-16 et R123-23,

Vu le Code de l'Environnement, notamment les articles L123-1 à L123-16,

Vu le dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique

Vu la délibération n°2008/0199 du 18 avril 2008 et notamment les 3°, 17° et 23°

**ENTENDU le rapport de présentation,**

**CONSIDERANT :**

La nécessité de procéder à l'acquisition foncière précitée, le cas échéant par voie d'expropriation, et donc d'obtenir la Déclaration d'Utilité Publique de cette opération de voirie qui devra emporter mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme.

**DECIDE :**

ARTICLE 1 : d'autoriser Monsieur le Président à requérir auprès de Monsieur le Préfet l'ouverture de l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique qui portera également sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme, en vue d'obtenir la Déclaration d'Utilité Publique des travaux de voirie envisagés et permettra de procéder, si nécessaire par voie d'expropriation, à l'acquisition foncière sus visée.

ARTICLE 2 : d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités entraînées par cette opération et à signer les actes et tous autres documents à intervenir ;

ARTICLE 3 : d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions utiles à l'exécution des travaux correspondants ;

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.  
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 mai 2010,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
10 JUIN 2010

PUBLIÉ LE : 10 JUIN 2010

M. ALAIN DAVID